



Arrêté n°2 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaire de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 ;
- Vu la circulaire du 15 novembre 2023 ;
- La commission électorale ayant été consultée le 28 novembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires de Lille, un seul collège électoral est institué.

Article 2 : un centre d'appel téléphonique, accessible par appel non surtaxé, est mis en place par le CROUS afin d'aider l'électeur dans l'accomplissement des opérations électorales. Le numéro permettant de contacter le centre d'appel téléphonique est : 09 69 39 19 19.

Le centre d'appel sera accessible, pendant la durée du scrutin, du 6 février 2024 au 8 février 2024, de 9h à 17h.

Article 3 : dans le cadre des opérations de vote, dix postes informatiques dédiés à l'exercice du suffrage seront aménagés au sein des locaux du CROUS de Lille, sous la responsabilité de son directeur. L'emplacement et les horaires de mise à disposition des postes sont fixés selon le tableau ci-dessous :

	VILLE	STRUCTURE CROUS	IMPLANTATION	HORAIRES OUVERTURE	OBSERVATIONS
1	LILLE	Siège - Services centraux	Accueil	de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30	
2	LILLE	Résidence Maupassant	Loge veilleurs	de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00	Jeudi 08/02/2024 Fermeture à 17h00
3	LILLE	Résidence Chatelet	Secrétariat	de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	
4	VILLENEUVE D'ASCQ	Antenne CROUS au Bâtiment M - Résidence Bachelard	Accueil	de 9h00 à 17h00	

5	VILLENEUVE D'ASCQ	FLORES CAFE		de 8h00 à 15h00	
6	LOOS	Restaurant EPI	Hall d'entrée	de 11h15 à 13h30	
7	ROUBAIX	Résidence 217	Accueil	de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	
8	AULNOY LEZ VALENCIENNES	Résidence Mousseron	Hall d'accueil	de 7h00 à 17h00	
9	ARRAS	Restaurant Arras		de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	
10	DUNKERQUE	Restaurant Dunkerque		de 11h00 à 14h00	

Article 4 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 30 novembre 2023



Valérie CABUIL